

Paris, le 30 juillet 2009

Ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire **RFF lance l'appel d'offres pour le contrat de partenariat**

A la demande de MM. Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et Dominique BUSSEAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Réseau Ferré de France franchit une étape décisive dans la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse (LGV ©) Bretagne - Pays de la Loire. Cette nouvelle ligne, longue de 182 kilomètres, sera la première LGV confiée par RFF à un consortium privé pour être réalisée en contrat de partenariat.

Le dossier de consultation est remis ce jour par Réseau Ferré de France aux trois candidats retenus le 24 juin dernier : l'entreprise «Eiffage», le groupement ayant pour mandataire la société «Bouygues TP» et le groupement ayant pour mandataire la société «Vinci Concessions».

Les candidats ont jusqu'à la fin de l'année 2009 pour apporter leurs meilleures réponses aux exigences techniques, économiques et de développement durable formalisées par Réseau Ferré de France dans le dossier de consultation. Il s'en suivra une phase de négociation qui débouchera sur une signature du contrat de partenariat à la fin 2010. Le titulaire, choisi parmi les trois candidats, réalisera la construction et assurera la maintenance de la ligne pendant toute la durée du contrat, en contrepartie de concours publics et de loyers versés par RFF.

Cette ligne, déclarée d'utilité publique le 26 octobre 2007, fait partie des quatre grands projets de lignes à grande vitesse retenus par le Chef de l'Etat, inscrits au plan de relance de l'économie et dans les engagements du Grenelle Environnement.

La LGV Bretagne – Pays de la Loire permettra d'améliorer de manière significative l'accessibilité du Grand Ouest en ramenant ainsi le meilleur temps de parcours entre Paris et Rennes à 1h26, et entre Paris et Nantes à 1h52, tout en rapprochant de 37 minutes les villes bretonnes au-delà de Rennes, et de 8 minutes celles au-delà de Nantes. Cette LGV devrait également accroître l'attractivité du transport ferroviaire pour la desserte de la Bretagne et des Pays de la Loire en s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

L'Etat, Réseau Ferré de France, la Région Bretagne, en tant que chef de file des collectivités bretonnes, ainsi que la Région des Pays de la Loire, participent ensemble au financement de cette ligne nouvelle et ont signé à cet effet un protocole de financement, le 29 juillet 2009, soit un an jour pour jour après le protocole d'intention, affirmant ainsi leur volonté de mener à bien dans les meilleurs délais la réalisation de ce grand projet national.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marie GUILLEMOT
Tél. 01 53 94 30 14
jean-marie.guillemot@rff.fr
www.rff.fr

Manon HERAIL
Tél. 01 53 94 31 38
manon.herail@rff.fr

Véronique POIRON
Tél. 02 40 35 92 63
veronique.poiron@rff.fr